

TAD, Transport à la Demande

Le nouveau service de transport à la demande Saônibus est un service de transport collectif dont la desserte est zonale, c'est-à-dire effectuée entre points d'arrêt d'origine et de destination prédéfinis.

- **Consultez la liste des arrêts en flashant le QR code.**



Ce service fonctionne toute l'année :

- De 7h à 19h du lundi au vendredi.
- De 9h à 18h le samedi.
- Pas de TAD le dimanche et les jours fériés.

Le service fonctionne uniquement sur réservation préalable, au plus tard la veille de votre trajet avant 17h.

Vous pouvez contacter la centrale de réservation pour réserver un trajet, modifier ou annuler une réservation.

Centrale de réservation : 04 72 08 99 88

Centrale de réservation ouverte du lundi au vendredi de 9h à 17h, sauf jours fériés.

Consultez le règlement complet du service de transport à la demande sur www.rhone-alpes.transdev.com ou www.ccdsv.fr

DÉCOUVREZ LE NOUVEAU SERVICE DE TRANSPORT À LA DEMANDE SAÔNIBUS



Déplacez-vous sur les 19 communes CCDSV



Desserte zonale sur des arrêts définis



Centrale de réservation dédiée

NOUVEAUTÉ

Ouverture du service TAD au public scolaire

Du lundi au samedi, à compter du 8 janvier 2024.

Réservez votre trajet au 04 72 08 99 88

Déplacez-vous sur le territoire Dombes Saône Vallée avec le service à la demande

Saônibus s'adapte à vos besoins !

- ▶ Choisissez votre arrêt de montée et de descente.
- ▶ Définissez votre horaire de prise en charge ou votre horaire d'arrivée.
- ▶ Recevez un sms ou un email de confirmation de votre réservation.

Fonctionnement TAD, Transport à la Demande :

- ▶ 8 trajets autorisés par mois, soit 4 allers/retours.
- ▶ 1€ le trajet (ticket unitaire ou titre chargé sur carte Oûra).
- ▶ Un trajet en TAD ne peut pas se faire sur la même commune.
- ▶ Service de TAD accessible aux personnes à mobilité réduite.

NOUVEAUTÉ Public scolaire autorisé (à partir de 15 ans).

Autorisation écrite d'un responsable légal à fournir pour les mineurs non accompagnés agés entre 12 et 15 ans.

Pour voyager en toute tranquillité !

- ▶ Présentez-vous à l'arrêt indiqué, 10 minutes avant l'heure convenue.
- ▶ Munissez-vous de votre titre de transport valide et présentez-le au conducteur.

Plus d'informations sur www.rhone-alpes.transdev.com ou sur www.ccdsv.fr

